

Date	1 février 1793	27 janvier 1805	9 avril 1805	21 avril 1805	7 juillet 1805
Lieu De l'acte	Etude du notaire A Sainte Foy	Aux Graves à Saint Aulaye	Chez la Vve Roques A Ste Foy	Etude du notaire Aux Laurents A St Aulaye	Etude du notaire Aux Laurents A St Aulaye
Adresse de Jeanne	Au bourg de St Antoine	Aux Graves à St Aulaye	St Aulaye (sans précision)	Aux Graves à St Aulaye	Aux Graves à St Aulaye
Notaire	Garrau Charles	Bernard Jean	Garrau Pierre	Bernard Jean	Bernard Jean
Aux pauvres	150 # plus 150 # Six mois après son décès	100 francs au décès de Dubernat	150 francs au décès de Dubernat	100 francs un an après son décès	100 francs un an après son décès ou à celui de Dubernat
A sa servante	60 francs plus un habit qui ne soit pas noir	Elle n'est pas évoquée	La Gaussinte : la moitié des hardes et nippes	La Gaussinte : 600 francs + les hardes, nippes + le mobilier	Elle n'est pas évoquée
Légataires universels	Pierre Barret Romain Gigon Françoise Lanoiselée	Pierre Barret Romain Gigon Françoise Lanoiselée	Pierre Barret Romain Gigon Françoise Lanoiselée	Pierre Barret Romain Gigon Françoise Lanoiselée	Romain Gigon Françoise Lanoiselée
Nippes, hardes et linges	A Françoise Lanoiselée & la Beyssade femme Gigon	A Romain Gigon & Françoise Lanoiselée	A la Gaussinte une moitié A la petite Gigon l'autre moitié	A la Gaussinte	Pas évoqués
Duberna	usufruitier	usufruitier	usufruitier	usufruitier	usufruitier
Legs particulier	100 # à Jeanne Penaud sa filleule	100 frs à Jeanne Penaud sa filleule	100 frs à Jeanne Penaud au décès de Dubernat	Néant	Néant

3 – 5. Comparatif entre les cinq testaments connus de Jeanne Barret

Quelques remarques :

- Cinq testaments connus (à ce jour) dont quatre en l'intervalle de 6 mois (1^{er} semestre 1805), c'est beaucoup.
- En 1793 les Dubernat ne sont pas aux Graves. Jean est probablement en campagne avec le 1^{er} bataillon du Périgord, Jeanne est au bourg de St Antoine.
- A la variante près du montant, les pauvres ne sont jamais oubliés.
- A quelques exceptions près, Jeanne signale toujours que les versements ou héritages seront versés après la mort de son mari, dans une formulation qui laisse entendre qu'elle est persuadée de mourir avant lui.
- On notera (c'est la seule fois) la formule du testament de 1793 concernant la servante hypothétique qu'elle aura à son décès à laquelle on remettra un costume qui ne soit pas noir « **ne voulant pas qu'on porte le deuil à son occasion** ».
- Pierre Barret son neveu disparaît de la liste des légataires dans le dernier testament. A-t-elle appris son décès ? En a-t-elle demandé des nouvelles sans en obtenir ? A ce jour, pas de certitudes sur le décès de Pierre Barret.
- Disparition du legs à sa filleule Jeanne Penaud à partir du 21 avril 1805 : Décès à vérifier ? Brouille ?
- L'apparition de la Gaussinte (sa petite nièce devenue servante chez elle) justifie à elle seule les trois derniers testaments. La nièce Françoise Lanoiselée est née le 22 mars 1763, elle a 22 ans ½ au moment de son mariage (novembre 1785) avec Pierre Gausse. Sa fille, la Gaussinte (Suzanne) est née le 2 avril 1788. Elle a donc 17 ans en avril 1805, sans que l'on connaisse sa date d'entrée chez Jeanne. Le 9 avril elle apparaît dans le testament, et elle donne satisfaction puisqu'on la gratifie de la moitié de la garde-robe de Jeanne. Douze jours plus tard, on rectifie le tir, elle sera largement récompensée : linges, ensemble du mobilier et 600 # à prendre sur l'héritage. C'est considérable. Deux mois et demi plus tard, elle disparaît des legs. Que s'est-il passé ? (Elle n'est pas décédée, Suzanne Gausse a épousé Jacques Vignal à Fouguérolles le 12 mai 1809).

Pour les contenus complets et les comparatifs entre les trois testaments connus en 2017, lire les pages que leur consacre madame Sophie Miquel : « *Les testaments de Jeanne Barret* », in *Bulletin de la Société Historique et Archéologique du Périgord* » - Tome CXLIV, 2017.

D. MARGOTTAT (27 février 2020)